

Liste des Monuments historiques

- 1 - Croix de Saint-Fiacre : inscription par arrêté du 29 mars 1935 (Auray)
- 2 - Croix percée, près de la gare de Sainte-Anne : inscription par arrêté du 19 juillet 1937
- 3 - Dolmen de Kervingu : inscription par arrêté du 19 mai 1969
- 4 - Chapelle expiatoire du Champ-des-Martyrs avec son aménagement paysager (cad. G 12, 13) : classement par arrêté du 30 décembre 1983 (Brech)
- 5 - Dolmen Er Mané : inscription par arrêté du 19 mai 1969
- 6 - Le vieux pont du Bono pont en totalité inscription par arrêté du 17 novembre 1997 (Le Bono)
- 7 - Chapelle Sainte-Avoye : classement par arrêté du 28 mai 1932
- 8 - Vestiges de l'aqueduc gallo-romain de Rosarnho en totalité, le terrain (sol et sous-sol) limité par un rectangle de la longueur de l'ouvrage encore visible et dont la largeur est de 2 m de part et d'autre de l'ouvrage (cad. C 589) (Crach)
- 9 - Allée couverte sous tumulus, dolmen du Rocher (cad. A 1416) : classement par liste de 1889 (Le Bono)
- 10 - Six sépultures circulaires sous terre tumulaire (cad. A 1039, 1413, 1415) : classement par arrêté du 28 juin 1928 (Le Bono)

Servitudes connues de l'état

- AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AS2: Servitude de protection des établissements ostréicoles de conchyliculture, d'aquaculture et des gisements coquilliers (concerne tout le territoire communal)
- EL9: Servitude de passage piétons sur le littoral servitude modifiée
- EL11: Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération. (concerne la RN 165 pas de trame spécifique)
- I3: Périmètre de servitude autour de canalisations de transport de gaz
- I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (aérien et souterrain)
- PT1: Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2: Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3: Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
- T1: Servitude relative aux voies ferrées
- T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique)



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
Commune de  
**PLUNERET**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**REVISION**

**Plan des servitudes  
d'utilité publique**

**PLAN  
échelle: 1/10000ème**

Visu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2019,  
le Maire, Franck VALLEIN

**Document approuvé le**

JUN 2018

Commune de Plumergat

Commune de Ste Anne d'Auray

Commune de Brech

Commune de Plougoumelen

Commune de Auray

Commune de Bono

